

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare) *absente*
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-196

LIEUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire,

VU l'article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le chantier d'extension du siège communautaire a démarré pour une durée prévisionnelle de 12 mois,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE que durant les travaux d'extension du siège communautaire à Briare, les réunions de conseil communautaire auront lieu dans les salles des fêtes et salles polyvalentes des communes du territoire Berry Loire Puisaye, en fonction des disponibilités.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

12 NOV. 2024

Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare) *absente*
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-197

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire est invité à procéder à une mise à jour du tableau des effectifs afin de supprimer les postes devenus vacants suite à avancement de grade ou promotion interne et non nécessaires à la continuité des services. Au total, 10 postes sont concernés :

- Siège communautaire : 1 poste d'attaché principal, 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux, 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- Résidence autonomie : 4 postes d'adjoint technique principal
- Petite enfance : 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Le Conseil communautaire,
VU le code général de la fonction publique ;
VU le tableau des effectifs ;
Considérant les mouvements de personnel :
Sur proposition du Président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(suite de la délibération n° 2024-197)

APPROUVE la suppression des postes suivants :

- Siège communautaire : 1 poste d'attaché principal, 2 postes d'adjoints administratifs territoriaux, 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe, 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- Résidence autonomie : 4 postes d'adjoint technique principal ;
- Petite enfance : 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs tel qu'annexé.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

.../...

(suite de la délibération n° 2024-197)

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er novembre 2024

Dernière modification : délibération du 29 octobre 2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal	A	1				1
Attaché territorial	A	0				
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	4	3			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	1			
Adjoint administratif territorial (C1)	C	2				2
sous-total		17	7	1	0	3

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur territorial	A	2	1			
Technicien principal de 1ère classe	B	1				1
Technicien territorial	B	2	2			
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1				1
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	2		2		
sous-total		10	6	2	0	2

TOTAL

13 3 0 5
└──────────┘
 16

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOME LES MAJOURS

GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		2	2	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	2	2			
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	2	1			
Adjoint technique territorial (C1)	C	4	0			4
sous-total		6	4	0	0	4

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1				
sous-total		1	1	0	0	0

TOTAL

9 7 0 4
└──────────┘
 7

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-197)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				
Apprentie		1				
sous-total		9	5	0	0	0
TOTAL		9	5	0	0	0
5						
BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	5			
sous-total		10	6	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	1				1
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	3			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif	A	1	1			
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure	B	2	2			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale	B	6	6			
Parcours Emploi Compétence		1		1		
Apprenti		1				
sous-total		19	15	1	0	1
TOTAL		29	21	1	0	1
22						
TOTAL EFFECTIF GENERAL		50	Postes créés / supprimés		0	10

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-198

CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST) – BILAN A MI-PARCOURS

Suite à l'approbation du bilan à mi-parcours par le comité syndical du Pays du Giennois, les deux EPCI (C.C. Giennoises et C.C. Berry Loire Puisaye) doivent approuver le bilan et la réaffectation des crédits du CRST.

La présentation du bilan à mi-parcours a été faite aux élus communautaires lors de la conférence des Maires du 17 septembre 2024.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du syndicat mixte du Pays du Giennois n° 013-2021 du 3 juin 2021 ;
VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2021-170 du 27 juillet 2021 approuvant le CRST pour la période 2021-2027 ;
VU le bilan à mi-parcours présenté en conférence des Maires le 17 septembre 2024 ;
Ouïe les échanges entre les élus présents ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-198)

Après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 9 voix CONTRE (Pierre-François BOUGUET porteur du pouvoir de Jacky HECQUET, Alain CHARMETANT, Dominique GIRAULT, Laurent LHOSTE, Kiné NIANG, Edwige SIGNORET, Valérie VICHERAT porteuse du pouvoir de Jacqueline LAURENT),

APPROUVE

la passation de l'avenant n°1 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois (n° 52) pour la période de novembre 2021 à novembre 2027, selon le tableau joint en annexe.

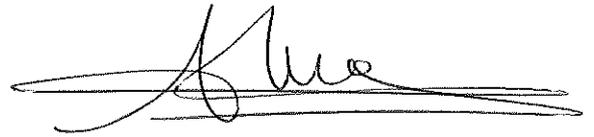
Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,



Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **12 NOV. 2024**
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

.../...

.../...

CRST PAYS GIENNOIS après bilan	Dotation de base		Total Subvention CONTRAT (I+F)	% de la dotation totale
	Invest.	Fonct.		
Priorités thématiques				
A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	1 562 400	30 700	1 593 100	20 %
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	450 000	0	450 000	6%
01 : Accompagner le déploiement du THD	450 000	0	450 000	
Axe A2 : Accueil des Entreprises	0	0	0	0
Axe A3 : Economie agricole	306 600	30 700	337 300	4%
04 : Développement de l'agriculture biologique	51400	0	51 400	
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	155 200	0	155 200	
05-4 : Projet alimentaire de territoire et Système alimentaire territorialisé	100 000	30 700	130 700	
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	0	0	0	0
Axe A5 : Economie touristique	805 800	0	805 800	10%
10 : Tourisme à vélo	5 800	0	5 800	
14 : Sites touristiques et lieux d'information touristique	800 000	0	800 000	
B : FAVORISER LE MIEUX-ETRE SOCIAL	1 932 800	0	1 932 800	24%
Axe B1 : Services à la population	842 900	0	842 900	11%
15 : Maisons de Santé Pluridisciplinaires et autres structures	0	0	0	
19 : Structure d'accueil petite enfance	510 000	0	510 000	
20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes	230 000	0	230 000	
21 : Soutien au commerce de proximité	102 900	0	102 900	
Axe B2 : Développement de l'accès à la culture	0	0	0	0%
16 : Salles de spectacles support d'une programmation culturelle	0	0	0	
Axe B3 : Sport	1 089 900	0	1 089 900	14%
22 : Equipements sportifs et de loisirs	89 900	0	89 900	
22-2 : Equipements nautiques	1 000 000	0	1 000 000	
C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL	1 295 900	0	1 295 900	16%
Axe C1 : Aménagement d'espaces publics	89 300	0	89 300	0%
23 : Aménagement d'espaces publics	89 300	0	89 300	
Axe C2 : Foncier	0	0	0	0
AXE C3 : Habitat-Logement	28 000	0	28 000	0%
27 : Rénovation thermique du parc public Social	28 000	0	28 000	
AXE C4 : Rénovation urbaine	1 178 600	0	1 178 600	15%
29 : Rénovation urbaine	1 178 600	0	1 178 600	
AXE C5 : Mobilité durable	0	0	0	0%
30 : Vélo utilitaire	0	0	0	
30-5 : Initiatives locales pour des alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture	0	0	0	
PRIORITÉ TRANSVERSALE : TRANSITION ECOLOGIQUE				
D : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	145 000	40 000	185 000	2%
31 : Trame verte et bleue	51 500	40 000	91 500	
32 : Gestion alternative des espaces publics	34 800	0	34 800	
33 : Biodiversité domestique	30 000	0	30 000	
33-1 : Créations jardins partagés et vergers communaux	15 000	0	15 000	
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	- 13 700	0	13 700	
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 306 000	6 000	1 773 400	22%
35 : Plan Isolation bâtiments publics et associatifs	1 446 500	0	1 446 500	
35-2 : Bonification Climat énergie	105 000	0	105 000	
35-3 : Rénovation de l'éclairage public	217 900	0	217 900	
35-6 : Agir en faveur de la mobilité durable "véhicule électrique"	4 000	0	4 000	
35-7 : Animation « Energie »	0	6 000	0	
36 : Filière bois énergie	0	0	0	
36-4 : Géothermie sur sondes verticales	0	0	0	
ENVELOPPE FONGIBLE	510 800	0	510 800	6%
ANIMATION TERRITORIALE DEDIEE AU CONTRAT	0	300 000	300 000	4%
SOUS-TOTAL HORS A Vos ID	7 190 000	401 000	7 591 000	
F : ACTION TRANSVERSALE : A VOS ID	/	/	350 000	4%
Enveloppe totale du contrat		7 941 000		100%

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-199

COMMISSIONS THEMATIQUES

Suite aux élections du 30 septembre 2024, le conseil communautaire est invité à approuver la modification des commissions thématiques.

Pour mémoire, les commissions étaient les suivantes :

- Commission « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial »
- Commission « Voirie, SPANC, GEMAPI, assainissement »
- Commission « Aménagement, Mobilité, Environnement, Urbanisme »
- Commission « Finances Economie Associations »
- Commission « Tourisme, Communication »
- Commission « Culture, Education, Petite enfance »
- Commission « Travaux, Bâtiment, Accessibilité »

Compte tenu des délégations accordées aux Vice-présidents, le Président propose de modifier certaines commissions en les dédoublant (finances et développement économique par exemple) et d'autres en regroupant des thématiques (petite enfance et résidence autonomie sous la thématique affaires sociales).

.../...

(suite de la délibération n° 2024-199)

Le conseil communautaire,

VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-183 du 30 septembre 2024 élisant un nouveau bureau communautaire ;

Considérant les nouvelles délégations accordées aux Vice-présidents ;

Sur proposition du Président ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les nouvelles commissions définies de la manière suivante :

- Commission « Voirie, SPANC, GEMAPI, assainissement » (avec 3 sous-commissions : voirie, assainissement et GEMAPI)
- Commission « Aménagement, Mobilité, Environnement, Urbanisme »
- Commission « Aire d'accueil, centre aquatique, relations avec la ville centre »
- Commission « Tourisme, Communication » (2 groupes de travail)
- Commission « Finances »
- Commission « Culture »
- Commission « Travaux, bâtiment, accessibilité »
- Commission « Affaires sociales » (3 groupes de travail : résidence autonomie, enfance, jeunesse)
- Commission « Développement économique »

APPROUVE la nouvelle composition des commissions thématiques telle que jointe en annexe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

TITULAIRE	SUPPLEANTS	COMPETENCE DELEGATION	COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL RATTACHES
VP 1 H JACQUIER		Affaires générales Ressources Humaines Voie Eau Assainissement Transfert eau potable GEMAPI	CST : M. Lechauve + titulaires : P.F. Bouguet, C. Parmisari, M. Chaillou, C. Serrano, C. Girault, C. Bourgain, N. Dany, V. Caillaud GT Voirie : G. Bellet, N. Martinet, J.M. Guero, A. Brague, V. Gitton, B. Laloue, D. Houdmon, J. Eugène, P. Badier, W. Cornus, T. Gitton, F. Ravard, S. Blouet, F. Boizeau GT Assainissement : C. Parmisari, H. Jacquier, A. Brague, V. Gitton, B. Laloue, M. Leteur, J. Esnault, S. Meneau, (remplaçant P. Muslin), G. Bellet COPIL eau potable : C. Parmisari, H. Jacquier, A. Brague, V. Gitton, B. Laloue, M. Leteur, J. Esnault, S. Meneau, (remplaçant P. Muslin), G. Bellet, V. Gitton, D. Houdmon, P. Badier, J.P. Ermenault, K. Niang, R. Thibault, D. Gervais, P. Vatan, D. Croissant, G. Gernapi, G. Bellet, N. Martinet, J.M. Guero, J.M. Morin, D. Girault, C. Meillet, V. Gitton, J. Esnault, D. Gervais, B. Savolletti, T. Gitton, F. Ravard, S. Blouet, (remplaçant P. Muslin)
VP 2 PF BOUGUET		Urbanisme Aménagement Mobilités transport Environnement Energies renouvelables Nouvelle résidence autonomie (phase pré-travaux)	COMMISSION AMENAGEMENT MOBILITE ENVIRONNEMENT URBANISME : R. Favory, Y. Signoret, M. Leyour, J. Bertrand, P. Chaumont, M. Chaillou, K. Niang, E. Bourgain, P. Le Dem, S. Ragu, B. Laloue, L. Julien, D. Gervais, J. Le Lann, P. Vatan, P. Scherer, A. Leclercq, (remplaçant P. Muslin)
VP 3 V VICHÉRA		Piscine Aire d'accueil Petite ville de demain Relation avec la ville centre	COPIL N OUVELLE RESIDENCE : C. Parmisari, H. Poulain, J. Hecquet, C. Serrano, P.F. Bouguet, E. Bourgain, L. Hoste, D. Girault, E. Rat, C. Bourgain, A. Fortin, D. Geoffrenet, V. Caillaud COTECH NOUVELLE RESIDENCE : H. Poulain, J. Hecquet, J. Bertrand, P.F. Bouguet, L. Hoste, E. Rat, V. Caillaud COMITE DE GESTION PISCINE : P.F. Bouguet, H. Jacquier, C. Deschamps, M. Lechauve, M. Chaillou, P.F. Bouguet, L. Hoste, E. Rat, G. Galfano, P. Badier, S. Blouet, (remplaçant P. Muslin), A. Bertrand COMMISSION AIRE D ACCUEIL GV : C. Parmisari, H. Poulain, J. Hecquet, P. Broussin, M. Laurent, C. Serrano, A. Charmetant, E. Bourgain, T. Treboute, C. Bourgain, L. Paon, T. Didier, D. Geoffrenet, V. Caillaud, W. Cornus, S. Brague
VP 4 N DONY		Tourisme Communication	COPIL : Sous-préfet, représentants DDT et autres services de l'Etat selon thématiques. Région, Département, Banque des Territoires, Maire + adjoints, Président EPCI + VP, DGS maire et comcom, chef de projet... COTEC : DGS et DST mairie et comcom + collaborateurs selon les thématiques, chef de projet + représentant DDT ou BDT selon thématique
VP 5 G GALFANO		Culture, vie associative Vie associative	GT Tourisme : R. Favory, S. Delarte, M. Laurent, E. Bourgain, A. Charmetant, P. Le Dem, R. Sinzelle, C. Letonneller, N. Ponceau, D. Geoffrenet, M.C. Boury, D. Croissant, F. Molinet, B. Lechauve CONSEIL EXPLOITATION OT : V. Vichérat, (présidente), C. Deschamps, V. Poulain, A. Charmetant, S. Ragu, E. Rat, C. Letonneller, D. Geoffrenet, N. Dany, V. Caillaud, S. Blouet GT Communication : C. Deschamps, E. Signoret, F. Weil-Picard, D. Croissant, V. Caillaud, F. Molinet, P. Raffin
VP 6 C BOURGOIN		Finances Travaux Bâtiments Affaires sociales Résidence autonomie	COMMISSION FINANCES : R. Favory, H. Poulain, J. Hecquet, J. Bertrand, C. Deschamps, Y. Signoret, J.C. Jajon, V. Vichérat, P. Le Dem, F. Gardinier, T. Treboute, J. Eugène, D. Geoffrenet, D. Croissant, D. Marbello, D. Gervais, F. Molinet CAO : titulaire : H. Poulain, J. Hecquet, M. Chaillou, P.F. Bouguet, E. Rat, S. Blouet Suppléants : C. Deschamps, L. Hoste, F. Lachousse, S. Ragu, D. Geoffrenet, D. Gervais CCSP : titulaires : H. Jacquier, M. Lechauve, M. Chaillou, P.F. Bouguet, E. Rat, S. Blouet Suppléants : C. Deschamps, L. Hoste, F. Lachousse, P. Badier, S. Blouet, G. Galfano CLECT : titulaires : C. Parmisari, G. Bellet, A. Henri, C. Deschamps, M. Chaillou, R. Thibault, P. Leveau, E. Rat, N. Dany, D. Houdmon, J. Eugène, P. Badier, D. Geoffrenet, D. Marbello, D. Gervais, T. Gitton, S. Meneau, B. Lechauve Suppléants : C. Palluau, M. Bongibault, J. Letourneau, M. Leyour, M. Lechauve, F. Classeau, A. Brague, S. Ragu, A. Frotin, B. Desgarès, M. Leteur, J. Doubré, P. Desbois, M. Bourgeois, F. Molinet, C. Salin, S. Blouet, S. Jeteur GT Culture : E. Parle, J. Letourneau, C. Deschamps, S. Delarte, M. Chaillou, C. Serrano, E. Signoret, F. Gardinier, P. Le Dem, N. Ponceau, M.C. Boury, F. Molinet, M. Barne
VP 7 M CHAILLOU		Développement économique Aides aux entreprises Zones d'activité	COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS ACCESSIBILITE : G. Mariot, N. Martinet, J.M. Guero, F. Bonnefont, M. Chaillou, J.C. Jajon, D. Girault, L. Hoste, P. Gagnepain, A. Fortin, D. Gouge, S. Ragu, B. Laloue, M. Bourgeois, D. Gervais, J. Le Lann, G. Bouhard C. Gitton, F. Boizeau COMMISSION RESIDENCE AUTONOMIE : C. Parmisari, H. Poulain, J. Hecquet, P. Broussin, M. Laurent, C. Serrano, P.F. Bouguet, A. Charmetant, E. Bourgain, T. Treboute, L. Paon, T. Didier, D. Geoffrenet, V. Caillaud W. Cornus, S. Brague CONSEIL DE VIE SOCIALE RESIDENCE AUTONOMIE : Président + VP, Direction, comptable + 1 représentant du personnel + 5 représentants des résidents (2 titulaires, 3 suppléants) + 1 représentant des familles COMMISSION RESTAURATION : Représentants de la société API + Direction + 2nd cuisinier + Comptable + 1 agent hôtelier + Résidents COMMISSION PETITE ENFANCE : M.L. Dozier, J. Letourneau, A. Latroy, J. Bertrand, C. Deschamps, M.L. Chaillou, S. Delarte, V. Poulain, F. Gardinier, E. Bourgain, J. Laurent, P. Philippart, G. Montceau, V. Caillaud, M. Barne COPIL CTG : M.L. Dozier, J. Letourneau, A. Latroy, J. Bertrand, C. Deschamps, M.L. Chaillou, S. Delarte, V. Poulain, F. Gardinier, E. Bourgain, J. Laurent, P. Philippart, G. Montceau, V. Caillaud, M. Barne CONSEIL DE PARENTS : à Brière Mme Laurent et Mme Dany à Châtillon Mme Bourgain et Mme Dany Sous COMMISSION JEUNESSE : M.L. Dozier, J. Bertrand, M. Leyour, C. Deschamps, A. Le Gallou, F. Gardinier, P. Philippart, G. Montceau, L. Julien, F. Fourgeux, E. Guaincère, E. Hiez, D. Geoffrenet, C. Penna, V. Caillaud COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : R. Favory, H. Poulain, J. Hecquet, J. Bertrand, C. Deschamps, Y. Signoret, J.C. Jajon, V. Vichérat, P. Le Dem, F. Gardinier, T. Treboute, J. Eugène, D. Geoffrenet D. Croissant, D. Marbello, D. Gervais, F. Molinet

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-200

CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX

Monsieur le Président constate la vacance d'un siège au sein du « collège élus » du conseil d'exploitation suite à la demande de retrait de Serge RAGU, et procède à un appel à candidatures.

Dominique GIRAULT se porte candidat.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1412-1 et L. 22221-1, R. 2221-1 et suivants,

VU la délibération n° 2018-058 du 12 juin 2018 décidant la création d'une régie à seule autonomie financière pour la gestion de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux, adoptant les statuts et fixant la composition du conseil d'exploitation ;

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-200)

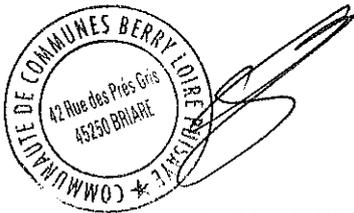
VU la délibération n°2018-100 du 11 juillet 2018 élisant les membres au sein du collège « élus » du conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et canaux ;

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Serge RAGU ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Dominique GIRAULT au sein du collège « élus » du conseil d'exploitation de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Blandine Lechauve".

Blandine LECHAUVE

12 NOV. 2024

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-201

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Suite aux élections du 30 septembre 2024, le conseil communautaire est invité à modifier la composition de la commission d'appels d'offres.

Selon l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la CAO est composée du Président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les conseillers communautaires au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil communautaire,

VU les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-182 et 183 élisant le nouveau Président et le nouveau bureau communautaire ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n° 2020-099 du 29 juillet 2020 désignant les membres de la C.A.O. ;

.../...

(suite de la délibération n° 2024-201)

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres suite aux élections,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ETABLIT la composition de la commission d'appels d'offres comme suit :

Président : Michel LECHAUVE

son représentant : Serge RAGU

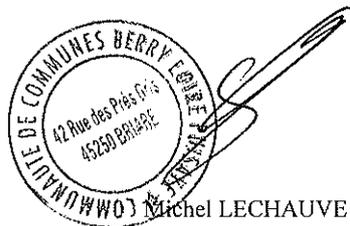
Membres titulaires :

- Sylvie BLOUET
- Pierre-François BOUGUET
- Michel CHAILLOU
- Jacky HECQUET
- Hubert POULAIN

Membres suppléants :

- Céline DESCHAMPS
- Denis GERVAIS
- Laurent LHOSTE
- Dominique GEOFFRENET
- Fabrice LAHOUSSE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Blandine Lechauve", written over a horizontal line.

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-202

COMMISSION CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Suite aux élections du 30 septembre 2024, le conseil communautaire est invité à modifier la composition de la commission de délégation (ou concession) de service public.

Selon l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, la CDSP est composée du Président ou de son représentant et de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus parmi les conseillers communautaires au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil communautaire,

VU le code la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-5 ;

VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2020-100 portant création de la commission de concession de services publics ;

.../...

(suite de la délibération n° 2024-202)

VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2020-101 élisant les membres de la commission de concession de services publics ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-182 et 183 élisant le nouveau Président et le nouveau bureau communautaire ;

VU la vacance d'un poste de titulaire suite à l'élection de Michel LECHAUVE ;

VU la candidature unique de Laurent LHOSTE ;

VU la vacance d'un poste de suppléant suite à l'élection de Laurent LHOSTE en tant que titulaire ;

VU la candidature unique d'Alain CHARMETANT ;

VU les résultats du scrutin,

Après avoir procédé à un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE

D'adopter la composition suivante de la commission de concession de service public :

Président : Michel LECHAUVE - son représentant : Gérard GALFANO

Membres titulaires :

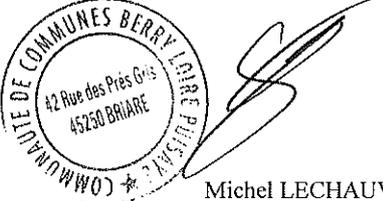
- Pierre-François BOUGUET
- Michel CHAILLOU
- Hervé JACQUIER
- Laurent LHOSTE
- Valérie VICHERAT

Membres suppléants :

- Sylvie BLOUET
- Pierre BODIER
- Céline DESCHAMPS
- Alain CHARMETANT
- Fabrice LAHOUSSE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,


Michel LECHAUVE



Blandine LECHAUVE

12 NOV. 2024

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-203

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2017-016 du 10 janvier 2017 validant l'adhésion de la Communauté de communes au CNAS ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-182 et 183 élisant le nouveau Président et le nouveau bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de nommer un nouveau représentant suite aux élections ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Michel LECHAUVE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué « élu » pour les structures communauté de communes, résidence autonomie, petite enfance, office de tourisme, au Comité national d'action sociale (CNAS) en remplacement d'Emmanuel RAT.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 12 novembre 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024

Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Blandine LECHAUVE

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-204

COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI

Le Conseil communautaire,

VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-110 désignant les représentants de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à ce comité ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-182 et 183 élisant le nouveau Président et le nouveau bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux représentants suite aux élections ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Michel CHAILLOU en tant que titulaire et Hubert POULAIN en tant que suppléant au comité local pour l'emploi.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

Blandine LECHAUVE

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-205

GIP RECIA – DESIGNATION DELEGUES

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2018-080 du 12 juin 2018 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye au GIP RECIA ;

VU la délibération n°2020-114 désignant les délégués de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye au GIP RECIA ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-182 et 183 élisant le nouveau Président et le nouveau bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux délégués suite aux élections ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Michel LECHAUVE en tant que titulaire et Céline DESCHAMPS en tant que suppléante au GIP RECIA.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

Blandine LECHAUVE

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-206

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL INTERDEPARTEMENTAL
(EPFLI) Cœur de France – DESIGNATION REPRESENTANTS

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2020-111 désignant les représentants de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye à l'EPFLI Cœur de France ;

VU les délibérations de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2024-182 et 183 élisant le nouveau Président et le nouveau bureau communautaire ;

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux représentants suite aux élections ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Hubert POULAIN en tant que titulaire et Pierre-François BOUGUET en tant que suppléant à l'EPFLI Cœur de France.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-207

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS – REPRESENTANTS

Suite à la démission de Pascal MUSLIN de ses fonctions de Maire de la commune de Champoulet, la commune sollicite la nomination de nouveaux représentants au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois.

Le Conseil communautaire,

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-5 et suivants,

VU le Code électoral et notamment ses articles L. 228 à LO.230-3,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2023-035 du 21 mars 2023 nommant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays Giennois,

Sur proposition du conseil municipal de la commune de Champoulet,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PROCEDE A LA DESIGNATION des représentants suivants pour la commune de Champoulet :

- Catherine LELIEVRE : titulaire
- Alain LELIEVRE : suppléant

.../...

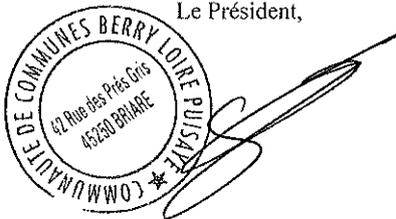
.../...

(suite de la délibération n° 2024-207)

Les représentants de la communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Pays du Giennois sont donc désormais les suivants :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Adon	Claudine PALLUAU	Sylvie LOPES
Autry-le-Châtel	Pierre DE VOS	Gilles MARIOT
Batilly-en-Puisaye	Hubert POULAIN	Robert HENRY
Beaulieu-sur-Loire	Jacky HECQUET	Hervé JACQUIER
Bonny-sur-Loire	Michel CHAILLOU	Véronique POULAIN
Breteau	Michel MARTINE	René THIEBAUT
Briare	Pierre-François BOUGUET	Valérie VICHERAT
Cernoy-en-Berry	Alexandre BRAGUE	Christophe MELLET
Champoulet	Catherine LELIEVRE	Alain LELIEVRE
Châtillon-sur-Loire	Emmanuel RAT	Tristan TREBOUTA
Dammarie-en-Puisaye	Nathalie DONY	Boris LALOUE
Escrignelles	Aurélia FEUILLETTE	Didier HOUDMON
Faverelles	Jacques EUGENE	Manuel LETEUR
Feins-en-Gâtinais	Pierre BODIER	Jean-Luc DOUBRE
La Bussière	Dominique GEOFFRENET	Patrick DESBOIS
Ousson-sur-Loire	Valérie JOLY	Didier CROISSANT
Ouzouër-sur-Trézée	Denis GERVAIS	Pascal VATAN
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Christian SALIN
Saint-Firmin-sur-Loire	Sylvie BLOUET	Sylvie MENEAU
Thou	Blandine LECHAUVE	Michèle BORNE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Blandine Lechauve", written over a horizontal line.

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Battilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-208

PROJET DE RESIDENCE AUTONOMIE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

Suite à la présentation de l'avant-projet définitif (APD) lors de la réunion du comité technique le 8 octobre dernier, le conseil communautaire sera invité à valider l'APD sous réserve de l'obtention de réponses concernant le matériau de couverture (validation en attente de la part de l'Architecte des bâtiments de France), et du choix du mode de chauffage (étude sur la géothermie en cours).

La délibération proposée portera sur les points suivants :

- Validation de l'avant-projet définitif,
- Approbation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux,
- Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-208)

Le conseil communautaire,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L 2432-1 ;
VU le projet de construction d'une résidence autonomie inscrit au budget de la communauté de communes Berry Loire Puisaye ;
VU la délibération n°2023-192 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye déclarant lauréat le projet proposé par le cabinet d'architecture LAZO & MURE (92 120 Montrouge) en date du 24 octobre 2023 ;
VU la délibération n°2023-230 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet LAZO & MURE ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

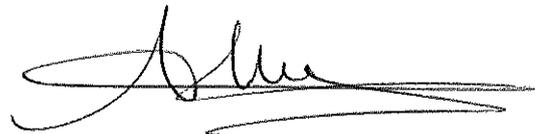
- VALIDE l'avant-projet définitif (phase APD),
- APPROUVE l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux qui s'établit à un montant de 8 315 420 € HT, hors géothermie,
- AUTORISE la passation de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre portant fixation du forfait définitif de rémunération en fonction de ce montant, sachant que le coût de la géothermie sera ajouté à l'enveloppe affectée aux travaux en phase projet (PRO).

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,



Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **12 NOV. 2024**
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-209

PROJET DE RESIDENCE AUTONOMIE – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Suite à l'approbation de l'avant-projet définitif, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer une demande de permis de construire au nom de la CCBLP.

Le Conseil communautaire,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2024-208 validant l'avant-projet définitif de construction d'une résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire,

.../...

(suite de la délibération n° 2024-209)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer, au nom de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, une demande de permis de construire pour la construction d'une résidence autonomie à Beaulieu-sur-Loire au lieu-dit du Gratte-chien, parcelle cadastrée ZT 22, dont 7500m2 en zone AUa et 4300m2 non constructibles en zone A.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

12 NOV. 2024

Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-210

PROJET DE RESIDENCE AUTONOMIE – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE

Il est proposé de mettre en place une convention entre la CCBLP et la commune de Beaulieu-sur-Loire afin de définir les engagements des parties et la gouvernance du projet.

Les engagements des parties sont précisés dans la convention :

- La commune de Beaulieu-sur-Loire fournit le terrain par voie de bail emphytéotique et procède à sa viabilisation. Elle s'engage en outre à informer la CCBLP de l'avancement des travaux de viabilisation et à l'associer lors des réunions de chantier.
- La CCBLP s'engage à construire une résidence autonomie sur la parcelle retenue et à prendre en charge tous les frais de cette construction. La convention prévoit les modalités de la gouvernance du suivi de chantier, associant des représentants de la commune.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-210)

Le conseil communautaire,

VU la délibération de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye n°2022-195 VALIDANT la reconstruction de la résidence autonomie les Myosotis à Beaulieu-sur-Loire ;

Considérant la nécessité de mettre en place une convention entre la CCBLP et la commune de Beaulieu-sur-Loire afin de définir les engagements des parties et la gouvernance du projet ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la CCBLP et la commune de Beaulieu-sur-Loire dans le cadre de l'opération de construction d'une résidence autonomie et autorise le Président ou l'un des Vice-présidents à la signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-211

ADHESION ASSOCIATION DES COMMUNES NAVIGABLES DE FRANCE

L'Association des Communes Navigables de France (ACNF) a été constituée le 6 avril 2024, avec pour objectif de se doter « d'un outil puissant permettant de fédérer les élus et promouvoir les voies d'eau comme patrimoine vivant commun et levier de développement territorial ».

La première assemblée générale de l'Association aura lieu le mardi 19 novembre 2024, à 14h30, à Paris à l'occasion du Salon des Maires.

Le conseil communautaire est invité à approuver l'adhésion de la CCBLP à cette nouvelle association et à désigner un représentant. Le montant de l'adhésion devrait être fixé à 1 000 € lors de l'assemblée générale.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-211)

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence actions de développement économique incluant la promotion du tourisme ;

Considérant l'intérêt de cette association ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ l'adhésion de la CCBLP à l'association des communes navigables de France,

AUTORISE le Président à procéder au versement de la cotisation,

DESGINE Valérie VICHERAT comme représentante.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-212

TOURISME LOIRET – CONVENTION BALUDIK

Dans le cadre du schéma de développement départemental, Tourisme Loiret propose la mise à disposition d'une application numérique ludique de type « chasse au trésor » basée sur la géolocalisation. La convention prévoit l'accès à l'application Baludik pour un coût de 200 € TTC par an, ainsi qu'une somme de 1200 € HT pour l'audit de chaque parcours qui sera intégré dans l'application.

Le conseil communautaire est invité à approuver la signature de la convention avec Tourisme Loiret et la prise en charge des dépenses mentionnées ci-dessus.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-212)

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence actions de développement économique incluant la promotion du tourisme ;

VU la convention présentée par Tourisme Loiret ;

Considérant l'intérêt de mise en place d'une application numérique ludique à l'échelle territoriale ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

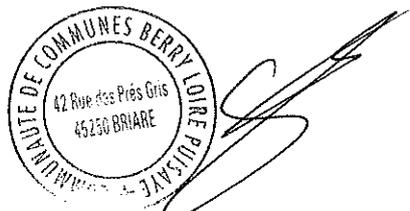
AUTORISE l'adhésion de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux à l'application BALUDIK,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou la Vice-présidente en charge du tourisme à la signer,

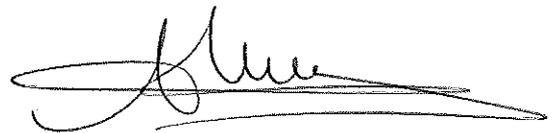
AUTORISE le paiement des sommes afférentes à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE", "42 Rue des Prés Gris", and "45250 BRIARE". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Blandine Lechauve", written over a horizontal line.

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-213

**TOURISME LOIRET – CONVENTION POUR LA RETROCESSION DE FRAIS
LIES AU SITE INTERNET**

Tourisme Loiret propose le remboursement à hauteur de 80 % des frais liés à l'intervention sur le site internet de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux (OTTLC) pour l'intégration de flux du CRT Centre-Val de Loire.

Cette intervention technique a généré une facturation de la part d'IRIS INTERACTIV (prestataire du site internet de l'office de tourisme) d'un montant de 540 € TTC.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-213)

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence actions de développement économique incluant la promotion du tourisme ;

VU la convention présentée ;

Considérant les frais engagés par l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux pour l'intégration de flux du CRST Centre-Val de Loire sur son site internet ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou la Vice-présidente en charge du tourisme à la signer et à émettre le titre de recette correspondant à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-214

FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES ETEINTES

A la demande du Service de Gestion Comptable (SGC) de Gien, le conseil communautaire est invité à approuver l'admission en non-valeur des sommes suivantes dans le budget annexe de l'assainissement :

- Créances de 2021 pour un montant de 374,13 € (suite à une liquidation)
- Créances de 2022 et 2023 pour un montant de 488,57 € (suite à une procédure d'effacement de dette)

.../...

(suite de la délibération n° 2024-214)

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU la proposition de demandes en non-valeur déposée par le Comptable du trésor ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Comptable du Trésor dans les délais réglementaires ;

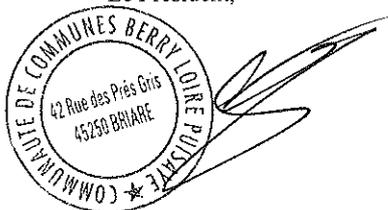
Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits suivants :

- Créances de 2021 pour un montant de 374,13 € (suite à une liquidation)
- Créances de 2022 et 2023 pour un montant de 488,57 € (suite à une procédure d'effacement de dette)

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **12 NOV. 2024**
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-215

FINANCES – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS CŒUR DE VILLAGE – COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE

Le conseil communautaire est invité à attribuer un fonds de concours à la commune de Bonny-sur-Loire pour les travaux d'aménagement de la rue du Porc et de la rue du 4 septembre. Le dossier a été déclaré conforme au règlement d'attribution du fonds de concours. Le plan de financement s'établit de la façon suivante :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant HT
Travaux	37 326.05
TOTAL	37 326.05

RECETTES	Montant HT
Département Volet 3	11 545.23
Emprunt	0
Autofinancement	15 468.49
Communauté de Communes BLP (40 % de la part de financement propre)	10 312.33
TOTAL	37 326.05

.../...

(suite de la délibération n° 2024-215)

Le conseil communautaire,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5214-16 V et L. 5215-26 ;
VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye ;
VU la délibération du Conseil communautaire) n° 2017-137 en date du 27 juillet 2017 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye en ce qui concerne les opérations de Cœur de Village ;
VU la demande de fonds de concours formulée par la commune de Bonny-sur-Loire ;
Sur avis favorable de la commission finances, développement économique réunie le 15 octobre 2024 ;
Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution des fonds de concours,
Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par les bénéficiaires du fonds de concours, conformément aux plans de financement joint à la demande,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 10 312,33 € à la commune de Bonny-sur-Loire pour l'opération « Cœur de village » suivante :

Commune de Bonny-sur-Loire : aménagement rue du Porc et rue du 4 septembre

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant HT
Travaux	37 326.05
TOTAL	37 326.05

RECETTES	Montant HT
Département Volet 3	11 545.23
Emprunt	0
Autofinancement	15 468.49
Communauté de Communes BLP (40 % de la part de financement propre)	10 312.33
TOTAL	37 326.05

SOLLICITE une délibération concordante du Conseil municipal de la commune de Bonny-sur-Loire,

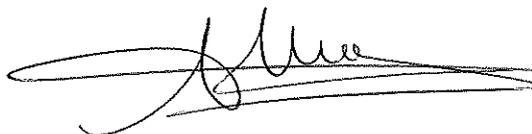
AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention relative à l'attribution du fonds de concours.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,


Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,



Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024

Date de mise en ligne : 12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-216

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE

Sur avis favorable de la commission économie finances du 15 octobre 2024

Une décision modificative serait à adopter afin :

- D'ajouter des crédits pour la commande des signatures électroniques suite aux élections,
- De procéder à des réajustements entre les comptes excédentaires et déficitaires à l'intérieur de certains chapitres,
- De prévoir des crédits nécessaires pour les amortissements au *pro rata temporis*,
- De modifier le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin d'équilibrer la DM.

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(suite de la délibération n° 2024-216)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611-020 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	0,00 €	606,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-020 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	156,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6112-020 : Contrats de prestations de services - BERGER LEVRAULT	0,00 €	1 458,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	500,00 €	45 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-323 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	45 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228-020 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-020 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	1 710,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	465,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268-020 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	4 350,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-020 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0,00 €	1 004,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-020 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	1 775,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6236-020 : Catalogues et imprimés	0,00 €	14 081,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237-020 : Publications	14 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248-020 : Transports de biens et transports collectifs - Divers	0,00 €	36 169,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-020 : Voyages, déplacements et missions	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (colisations...)	0,00 €	2 199,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6355-845 : Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	60 746,00 €	109 508,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 762,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 762,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	3 472,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	3 472,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6556803-7213 : SMICTOM - COLLECTE ET TRAITEMENT DES OM	33 687,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657361-020 : Subventions de fonctionnement à la collectivité de rattachement	0,00 €	5 870,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65818-020 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0,00 €	1 074,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	33 687,00 €	6 944,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70848-76 : Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	990,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	990,00 €
R-74718-020 : Participations Etat - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	519,00 €
R-7473-020 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 500,00 €

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-216)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-7473-321 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	634,00 €
R-7473-323 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 466,00 €
R-74741-845 : Participations communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 504,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 623,00 €
R-752-020 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 240,00 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 348,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 588,00 €
R-773-020 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 052,00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 052,00 €
Total FONCTIONNEMENT	94 433,00 €	122 686,00 €	0,00 €	28 253,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 762,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 762,00 €
R-281351 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55,00 €
R-28152 : Amort. installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	329,00 €
R-2815738 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 790,00 €
R-281838 : Amort. autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 054,00 €
R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154,00 €
R-28185 : Amort. matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 472,00 €
D-21351-020 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	3 414,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-020 : Installations de voirie	0,00 €	2 311,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0,00 €	865,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848-020 : Autres matériels de bureau et mobiliers	865,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2185-76 : Matériel de téléphonie	0,00 €	509,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	865,00 €	7 099,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	865,00 €	7 099,00 €	0,00 €	6 234,00 €
Total Général		34 487,00 €		34 487,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne : 12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-217

FINANCES – BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME – DECISION
MODIFICATIVE

Sur avis favorable de la commission économie finances du 15 octobre 2024

La décision modificative porte sur l'amortissement des achats suivants :

- Climatisation
- Site internet

L'équilibre est obtenu par des ajustements de crédits au chapitre 011 et quelques recettes supplémentaires.

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-217)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622-020 : Fournitures non stockées - Carburants	0,00 €	135,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-020 : Fournitures non stockées - Habillement et vêtements de travail	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	70,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61358-020 : Autres locations mobilières	0,00 €	795,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-020 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	611,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	290,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-020 : Annonces et insertions	1 892,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6251-020 : Voyages, déplacements et missions	0,00 €	80,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-020 : Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0,00 €	305,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 592,00 €	2 436,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	1 892,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 892,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7088-020 : Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 398,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 398,00 €
R-75888-020 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	338,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	338,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 592,00 €	4 328,00 €	0,00 €	1 736,00 €
INVESTISSEMENT				
R-2805-020 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 759,00 €
R-281351-020 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	133,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 892,00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0,00 €	1 892,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 892,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 892,00 €	0,00 €	1 892,00 €
Total Général		3 628,00 €		3 628,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024
Date de mise en ligne : 12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-218

**FINANCES – BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – DECISION
MODIFICATIVE**

Sur avis favorable de la commission économie finances du 15 octobre 2024

La décision modificative porte sur les postes suivants :

- Augmentation de 7000 € pour les frais de scolarité (total 11 000 € sur 2 ans) d'une apprentie, avec en recettes la participation financière du CNFPT,
- Amortissements (changement des bornes d'accès),
- Reprises de subventions.

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(suite de la délibération n° 2024-218)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61558-4222 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €	1 150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61558-4228 : Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-4222 : Maintenance	30,00 €	307,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-4228 : Maintenance	147,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-4222 : Versements à des organismes de formation	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261-4222 : Frais d'affranchissement	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-4222 : Frais de télécommunications	0,00 €	820,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-4228 : Frais de télécommunications	112,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-4222 : Remboursements de frais aux communes membres du GFP	0,00 €	214,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	539,00 €	9 501,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	572,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	572,00 €	0,00 €	926,00 €
R-744-4222 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101,00 €
R-7473-4222 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 069,00 €
R-747888-4222 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
R-747888-4228 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	438,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 608,00 €
Total FONCTIONNEMENT	539,00 €	10 073,00 €	0,00 €	9 534,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	5 819,00 €	0,00 €	0,00 €
D-13918-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	4 893,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	572,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 893,00 €	5 819,00 €	0,00 €	572,00 €
R-10222-4228 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	540,00 €
D-21838-4228 : Autre matériel informatique	0,00 €	186,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	186,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 893,00 €	6 005,00 €	0,00 €	1 112,00 €
Total Général		10 646,00 €		10 646,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024

Date de mise en ligne : 12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-219

FINANCES – BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE

Sur avis favorable de la commission économie finances du 15 octobre 2024

Une décision modificative serait à adopter afin de diminuer les crédits (recettes) liés à une subvention de l'agence de l'eau perçue en double en 2021 (annulation d'un titre sur exercice antérieur). L'équilibre est obtenu par la diminution de crédits au chapitre 011.

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-219)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-617 : Etudes et recherches	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261 : Frais d'affranchissement	190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 690,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	4 690,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	4 690,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 690,00 €	4 690,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-220

FINANCES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE

Sur avis favorable de la commission économie finances du 15 octobre 2024

Suite à un double compte (un titre a été émis en doublon), il s'agit de procéder à l'annulation d'un titre sur exercice antérieur et donc de diminuer les crédits correspondants. L'équilibre est obtenu par la diminution de dépenses en investissements (crédits excédentaires au 2315) et l'augmentation d'une recette (subvention au 1311).

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-220)

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	54 177,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	54 177,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	74 125,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	74 125,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 863,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 863,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	336,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	336,00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	749,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	749,00 €
Total FONCTIONNEMENT	54 177,00 €	74 125,00 €	0,00 €	19 948,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	54 177,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	54 177,00 €	0,00 €
R-13111 : Agence de l'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 294,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 294,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	36 883,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	36 883,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	36 883,00 €	0,00 €	54 177,00 €	17 294,00 €
Total Général		-16 935,00 €		-16 935,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-221

FINANCES – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE – SUBVENTION D'EQUILIBRE

Suite au vote du budget supplémentaire de la résidence autonomie le 25 juin 2024, le conseil communautaire est invité à approuver le versement d'une subvention d'équilibre depuis le budget principal, d'un montant de :

120 036,00 € (montant voté au budget primitif) – 42 530,62 € (montant voté au budget supplémentaire) = 77 505,38 €.

Pour mémoire, le montant de la subvention d'équilibre était de 123 289,67 € pour l'exercice précédent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le montant de la subvention d'équilibre à 77 505,38 €.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-221)

Le conseil communautaire,

VU les nomenclatures comptables M57 et M22,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-076 du 15 avril 2024 adoptant le budget primitif de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (budget principal) pour 2024 ;

VU la délibération n°2023-238 du 18 décembre 2023 adoptant le budget primitif de la résidence autonomie pour 2024 ;

VU la délibération n°2024-147 du 25 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire de la résidence autonomie pour 2024 ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention d'équilibre de 77 505,83 € depuis le budget principal vers le budget annexe de la résidence autonomie sur l'exercice 2024 en section d'exploitation,

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-222

CULTURE – PACT 2023 – VERSMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION REGIONALE

Suite au versement du solde de la subvention PACT 2023 par la région Centre-Val de Loire, le conseil communautaire est invité à valider la répartition suivante et à autoriser le versement des subventions aux communes et associations :

PORTEUR DE PROJET

Les Amis de Beaulieu	66,29 €
Comité des fêtes de Batilly	150,25 €
Commune de Briare	556,85 €
Commune de Cernoy	713,91 €
Commune de Dammarie	364,10 €
Commune d'Ousson	703,83 €
Commune d'Ouzouër	384,14 €
Ass. Arteria	628,04 €
Ass. ECLAT	32,96 €
Ass. L'artscène	885,82 €
Ass. Bureau du classique	1 811,85 €
Ass. Théâtre de l'escabeau	4 758,67 €
Ass. Autrement classique	2 241,73 €
Ass. Les Mills	73,83 €
Comité des fêtes de Bonny	394,17 €
Commune de Beaulieu	535,43 €
CCBLP	4 391,22 €
TOTAL :	18 693,09 €

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-222)

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la convention d'application annuelle entre la Région Centre-Val de Loire et la communauté de communes Berry Loire Puisaye pour le PACT 2023 ;

VU la délibération n°2022-215 du 29 novembre 2022 validant le versement d'un acompte au titre du PACT 2023 entre les structures organisatrices de manifestations culturelles en 2023,

Considérant le montant de la dépense subventionnable retenue par la Région Centre-Val de Loire de 220 000 € dont découle une subvention de 79 200 € soit un taux de subventionnement de 36%,

Considérant le montant du solde,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE à procéder au versement des subventions suivantes :

PORTEUR DE PROJET	Subvention à verser
Les Amis de Beaulieu	66,29 €
Comité des fêtes de Batilly en Puisaye	150,25 €
Commune de Briare	556,85 €
Commune de Cernoy en Berry	713,91 €
Commune de Dammarie en Puisaye	364,10 €
Commune d'Ousson s/Loire	703,83 €
Commune d'Ouzouër s/Trézée	384,14 €
Ass. Arteria	628,04 €
Ass. ECLAT	32,96 €
Ass. L'artscène	885,82 €
Ass. Bureau du classique	1 811,85 €
Ass. Théâtre de l'escabeau	4 758,67 €
Ass. Autrement classique	2 241,73 €
Ass. Les Mills	73,83 €
Comité des fêtes de Bonny s/Loire	394,17 €
Commune de Beaulieu s/Loire	535,43 €

AUTORISE l'émission d'un titre de recettes pour le trop-perçu comme suit :

Asso. Sauvegarde du Château de la Bussière : 35,12 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

12 NOV. 2024

Date de mise en ligne : 12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-223

CULTURE – CITE EUROPEENNE DU PIANO HISTORIQUE (CEPH) –
DESIGNATION REPRESENTANTS COLLEGE « MEMBRES TITULAIRES »

Suite à l'assemblée générale du 10 octobre 2024, l'association de préfiguration de la CEPH est désormais constituée.

L'objet de l'association est d'animer trois pôles complémentaires portant – entre autres – sur les activités suivantes :

- Pôle 1 – PATRIMONIAL : Sauvegarde du patrimoine, préservation – restauration – transmission des savoir-faire.
- Pôle 2 – PEDAGOGIQUE : Exposition & éducation grand public, Enseignement professionnel – recherche – édition.
- Pôle 3 – ARTISTIQUE : Création – Diffusion.

Le projet de statuts prévoit que l'association sera constituée de membres titulaires, de membres associés et de membres adhérents.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-223)

Le Conseil d'administration est composé de 11 membres, élus par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple avec un quorum de la moitié des membres :

- 8 représentants du collège des membres titulaires ;
 - 2 membres fondateurs
 - 1 représentant de l'association La Maison du Piano Historique
 - 1 représentant de l'association L'Armée des Romantiques
 - 2 représentants de la commune de Briare
 - 2 représentants de la communauté de communes Berry Loire Puisaye
- 3 représentants du collège des membres adhérents

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-210 du 8 décembre 2021 validant l'engagement de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye dans le projet de CEPH ;

VU la convention d'adhésion de la ville de Briare au Programme des Petites Villes de Demain ;

VU le projet de statuts de l'association CEPH ;

Considérant que le projet de Cité européenne du piano historique présente un intérêt communautaire car il est porteur de développement et d'attractivité pour le territoire ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les deux représentants suivants pour siéger au sein de l'association de la Cité européenne du piano historique au sein du collège « membres titulaires » : Denis GERVAIS et Hubert POULAIN.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **12 NOV. 2024**
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-224

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Présentation en conférence des maires le 17 septembre 2024

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 « pour le plein emploi » (titre IV), dont l'objectif est de « faire de la politique d'accueil de la petite enfance un véritable service public et un droit universel et inconditionnel » définit le service public de la petite enfance.

Les compétences 1 et 2 sont obligatoires pour toutes les communes :

- 1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles
- 2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents

Les compétences suivantes sont obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants (Briare) :

- 3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil
- 4° Soutenir la qualité des modes d'accueil

Les communes ont la possibilité de déléguer ces compétences à l'EPCI.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-224)

Le Conseil communautaire,

VU la Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi notamment l'article 17 introduisant la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant ;
VU les statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;
VU la délibération n°2018-145 du 11 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire notamment en matière de petite enfance et de jeunesse ;
Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte la définition suivante de l'intérêt communautaire en matière d'**Action sociale** pour ce qui relève de la petite enfance et de la jeunesse :

Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

A) Petite enfance

<i>ACTUELLE DEFINITION</i>	<i>NOUVELLE DEFINITION</i>
<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre de politiques contractuelles en faveur de la petite enfance (0 à 5 ans révolus)• Création et gestion de RAM (Relais Assistants Maternels) communautaires• Création et gestion de structures communautaires d'accueil permanent et occasionnel (multiaccueil) d'enfants de 0 à 5 ans révolus »	<p>1° Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles</p> <p>2° Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents</p> <p>3° Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil, notamment par le guichet unique</p> <p>4° Soutenir la qualité des modes d'accueil</p> <p>Cette compétence inclut : deux multiaccueils (un à Briare et un à Châtillon-sur-Loire), un lieu d'accueil enfants parents (LAEP), un relais petite enfance (RPE, ex RAM), des actions de parentalité dont le REAAP - Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité - et des actions en faveur de la jeunesse.</p>

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-225

RESIDENCE AUTONOMIE – RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2023

Le Président soumet le rapport d'activités de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'année 2023, à l'approbation du conseil communautaire. Ce rapport sera ensuite rendu public.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le rapport annuel d'activité de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'année 2023 tel qu'annexé à la présente délibération,

DECIDE que ce rapport est rendu public par mise en ligne sur le site Internet de la collectivité : www.cc-berryloirepuisaye.fr et mise à disposition d'une version papier consultable dans les locaux de la communauté de communes.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,




Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,


Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-226

VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE DE LA PINADE

Le conseil communautaire est invité à approuver la vente d'une parcelle de terrain dans la zone d'activités de la Pinade :

- Parcelle AW277 d'une superficie de 1 171 m² au prix de 4,00 € HT / m² à la SCI La Colline

L'acquéreur a pour projet l'installation d'une activité artisanale (3 bâtiments pour divers corps d'état).

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »,

VU le périmètre de la zone d'activités de la Pinade à Briare ;

VU la saisine des Domaines en date du 16 octobre 2024 ;

.../...

(suite de la délibération n° 2024-226)

VU le courrier d'acceptation de l'offre par la SCI de la Colline en date du 7 octobre 2024 ;

Considérant l'intérêt pour l'acquéreur d'acheter cette parcelle, étant propriétaire de la parcelle contiguë ;

Considérant le projet de l'acquéreur d'installation d'une activité artisanale ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AW277, d'une superficie de 1 171 m², sise dans la zone d'activités de la Pinade à Briare, à la SCI de la Colline, représentée par Monsieur ERDEM,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'un de ses Vice-présidents à charger l'étude de Maître Etienne BEDU, Notaire à Gien, de l'établissement des actes notariés,

FIXE le prix de vente à 4,00 € HT le mètre carré,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,

Le secrétaire de séance,



Michel LECHAUVE

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-227

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE

Sur avis favorable de la commission Economie Finances du 15 octobre 2024

Les dossiers suivants ont reçu l'avis favorable de la commission pour une subvention de 5 000 € :

- Bastien LEGRAIN, entreprise de transports de grumes (La Bussière)
- Fabienne BOUDIN, camion de vente ambulante de galettes « galettes Lucette »

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU le règlement (UE) n°1407/2013 modifié du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2/7/2020 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-227)

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.04.08 des 9 et 10/11/2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-071 du 21 mars 2023 adoptant le règlement du dispositif CAP économie de proximité et la convention avec la région Centre-Val de Loire ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-107 du 11 avril 2023 fixant les priorités territoriales du fonds partenarial économie de proximité ;

VU les dossiers présentés par les intéressés ;

Considérant que ces dossiers relèvent du dispositif CAP économie de proximité, financement intercommunal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

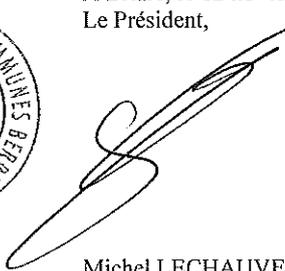
↳ 5 000 € à « Transports Bastien Legrain » (La Bussière) au titre du dispositif CAP économie de proximité par délégation de la région Centre-Val de Loire (financements provenant de l'intercommunalité) pour la création d'une entreprise de transport routier spécialisée dans le transport forestier ;

↳ 5 000 € à « Les galettes Lucette » (La Bussière) au titre du dispositif CAP économie de proximité par délégation de la région Centre-Val de Loire (financements provenant de l'intercommunalité) pour la création d'une activité de restauration rapide : food-truck de galettes et crêpes ;

INSCRIT les crédits correspondants au budget de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, chapitre 204 ;

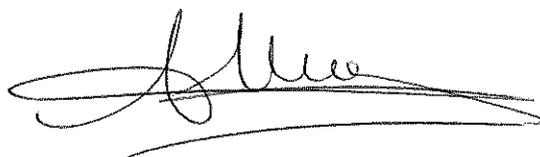
AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer avec les demandeurs une convention précisant les engagements des parties et les modalités de versement des subventions.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,



Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2024
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	31
Suffrages exprimés :	37

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 29 octobre 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente, 11 route de la Bussière, 45 230 Adon, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 23 octobre 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (suppléant, Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais), Patrick DESBOIS (suppléant, la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 31 conseillers.

Etaient représentés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire),
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Dominique GEOFFRENET (la Bussière) : représenté par son suppléant Patrick DESBOIS

Etaient excusés :

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Etaient absents :

Evelyne BOURGOIN (Briare),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-228

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE – RESILISATION DE LA CONVENTION « CARRE DE DAMES »

Le Carré de Dames est une entreprise qui a été soutenue par la CCBLP lors de sa création en 2023, pour la partie bar, petite restauration et « coworking ». La convention prévoit des clauses qui n'ont pas été respectées (créations d'emplois, respect des normes...) et fait l'objet d'une fermeture administrative pour manquement aux règles de sécurité. Il y a donc lieu de procéder à la résiliation et de réclamer le remboursement de l'acompte de 2 500 €.

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1511-2, L.1611-4 et L.4221-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

VU le règlement (UE) n°1407/2013 modifié du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2/7/2020 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-228)

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n°22.04.08 des 9 et 10/11/2022 portant adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre-Val de Loire (SRDEII) ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-071 du 21 mars 2023 adoptant le règlement du dispositif CAP économie de proximité et la convention avec la région Centre-Val de Loire ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-107 du 11 avril 2023 fixant les priorités territoriales du fonds partenarial économie de proximité ;

VU la délibération n°2023-186 du 19 septembre 2023 validant l'attribution d'une aide de 5 000 € à la SARL « Carré de Dames » ;

VU l'avis de la commission économie réunie le 15 octobre 2024 ;

VU la convention signée par Mathieu de la Musse, représentant la SARL « Carré de Dames » en date du 9 octobre 2023 ;

Considérant que Mathieu de la Musse n'a pas respecté les termes de cette convention notamment en matière de création d'emplois et de respect des normes ;

Considérant que l'établissement « Carré de Dames » fait l'objet d'une fermeture administrative pour manquement aux règles de sécurité ;

Considérant l'acompte de 2 500 € versé au titre de la convention signée en date du 9 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la résiliation de la convention de fonds partenarial avec la SARL Carré de Dames,

AUTORISE l'émission d'un titre de recettes de 2 500 €.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 12 novembre 2024
Le Président,



Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance,

Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 NOV. 2024

12 NOV. 2024